

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

QUESTIONNAIRE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Note du Secrétariat

1. À la réunion des 7 et 8 juillet 1999 du Comité SPS, le Secrétariat a été prié d'établir un questionnaire adressé aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement pour déterminer si une assistance quelconque avait été octroyée aux pays en développement dans le cadre de l'article 9 de l'Accord SPS.

Article 9

Assistance technique

1. Les Membres conviennent de faciliter l'octroi d'une assistance technique à d'autres Membres, en particulier aux pays en développement Membres, soit au plan bilatéral, soit par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées. Une telle assistance pourra porter, entre autres choses, sur les domaines des techniques de transformation, de la recherche et de l'infrastructure, y compris pour l'établissement d'organismes réglementaires nationaux, et pourra prendre la forme de conseils, de crédits, de dons et d'aides, y compris en vue de s'assurer les services d'experts techniques, ainsi que d'activités de formation et de matériel, afin de permettre aux pays visés de s'adapter et de se conformer aux mesures sanitaires ou phytosanitaires nécessaires pour arriver au niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire sur leurs marchés d'exportation.

2. Dans les cas où des investissements substantiels seront nécessaires pour qu'un pays en développement Membre exportateur se conforme aux prescriptions sanitaires ou phytosanitaires d'un Membre importateur, ce dernier envisagera l'octroi d'une assistance technique qui permettra au pays en développement Membre de maintenir et d'accroître ses possibilités d'accès au marché pour le produit en question.

2. Ce questionnaire a pour objet de recueillir des renseignements sur l'assistance technique que les Membres ont demandée, reçue ou octroyée pour la mise en œuvre de l'Accord SPS depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

3. Le questionnaire (dont un exemplaire est joint à la présente note) comprend trois tableaux. Les tableaux 1 et 2 sont destinés aux pays en développement qui ont *demandé* et/ou *reçu* une assistance technique. Le tableau 3 est destiné aux Membres qui ont *octroyé* une assistance technique aux pays en développement.

4. Les Membres sont priés de remplir les tableaux qui les concernent et d'adresser leurs réponses au Secrétariat par fax ou par courrier électronique. Les Membres qui désireraient obtenir ce document sous forme électronique sont priés d'adresser un message électronique à christiane.wolff@wto.org (cc: irma.bracco@wto.org) en indiquant "questionnaire SPS" dans le champ SUJET.

5. Les Membres sont priés de retourner les questionnaires remplis au Secrétariat pour le **vendredi 24 septembre 1999** au plus tard.

I. MEMBRE:

TABLEAU 1

Assistance technique demandée depuis le 1^{er} janvier 1995:

Secteur	Description de la demande: (elle concernait par exemple: l'évaluation des risques, le point d'information, l'autorité nationale responsable des notifications, les techniques de transformation, la recherche, l'infrastructure, l'établissement d'organismes réglementaires nationaux, l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, etc.)	Forme d'assistance: (par exemple: avis, services d'experts techniques, activités de formation, matériel, crédits, dons, aides)	Demandée à: (Membre/organisme)	Situation			Contacts (par exemple: adresse électronique ou Internet)
				Terminée (T) En cours/offerte (E) Pas de réponse (P)	(T)	(E)	
Innocuité des produits alimentaires							
Santé des animaux							
Préservation des végétaux							

II. MEMBRE:

TABLEAU 2

Assistance technique reçue depuis le 1^{er} janvier 1995 (autre que celle indiquée dans le tableau 1):

Secteur	Description du programme: (il concernait par exemple: l'évaluation des risques, le point d'information, l'autorité nationale responsable des notifications, les techniques de transformation, la recherche, l'infrastructure, l'établissement d'organismes réglementaires nationaux, l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, etc.)	Forme d'assistance: (par exemple: avis, services d'experts techniques, activités de formation, matériel, crédits, dons, aides)	Octroyée par: (Membre/organisme)	Contacts (par exemple: adresse électronique ou Internet)
Innocuité des produits alimentaires				
Santé des animaux				
Préservation des végétaux				

III. MEMBRE:

TABLEAU 3

Assistance technique octroyée depuis le 1^{er} janvier 1995:

Secteur	Description du programme: (il concernait par exemple: l'évaluation des risques, le point d'information, l'autorité nationale responsable des notifications, les techniques de transformation, la recherche, l'infrastructure, l'établissement d'organismes réglementaires nationaux, l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, etc.)	Forme d'assistance: (par exemple: avis, services d'experts techniques, activités de formation, matériel, crédits, dons, aides)	Octroyée à: (Membre)	Contacts (par exemple: adresse électronique ou Internet)
Innocuité des produits alimentaires				
Santé des animaux				
Préservation des végétaux				